



Nîmes, le 9/11/21

Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard

333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes

Tel : 04 66 76 95 83

Portable : 06 84 48 86 22

Email : cgt2@gard.fr

Site : www.cd30.reference-syndicale.fr

Facebook : [cgt.cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

COMPTE RENDU CHSCT DU 9 Novembre 2021
--

Présents pour l'administration :

J-L Coutouly, Mme Bertrand, Mr S Plateau, M Julien, Mme Arnoux, M Pelligrini, M pasquet, , Dr Cassagne, , M Galle, Mme Papais, Mme Marck. M Blaclard, Mme Massimo, Mr Julien, M Heddebaut...

Présents pour les représentants du personnel :

CGT / CFDT

2021 – CHSCT 3 - AV1

1 / Approbation du procès-verbal : vote pour à l'unanimité

2 / Examen fiches hygiènes :

17 fiches proposées à la clôture et acceptées.

3 / Points DGADCV

2021 – CHSCT -AV 2- présentation de la réorganisation de la DATH

Nous nous sommes exprimés sur cette nouvelle organisation qui intervient deux ans après la création de cette direction DIFFE rattachée à la DGS.

Les motivations présentées par l'administration pour cette nouvelle organisation reprenaient les mêmes arguments que lors de la création de la direction DIFFE.

Ainsi cette direction redevient un service chapeauté par la DATH

Les documents ne présentent que des impacts positifs, et l'administration nous informe que les agents ont été associées à la démarche.

Nous avons signalé que 2 postes équivalent temps plein devaient être abondés en conformité avec la subvention globale du fond social européen.

Vote abstention : CGT CFDT

Administration : Pour

4 / Informations diverses :

2021-chsct3-i2 : Point crise sanitaire

L'administration nous a présenté un power point qui nous sera transmis ultérieurement.

Il en ressort une augmentation du taux d'incidence sur la semaine 45.

Le médecin a fait un rappel à respecter la nécessité des gestes barrières et précise que les éléments médicaux doivent être envoyés au service de médecine.

L'état d'urgence sera sûrement reconduit jusqu'en Juillet 2022.

2021-chsct 3-i3

Point réorganisation du réseau des acteurs SST

Un power point nous a été présenté en instance, la philosophie du projet est de professionnaliser ces missions.

Pour la CGT cette mission ne doit pas s'ajouter en sus des autres missions de l'agent sans une formation réelle et professionnalisante.

Nous avons souligné que ces missions devaient être reconnues professionnellement et que du temps devait être alloué à cette activité.

L'administration y réfléchit.

2021-chsct2-i4

Présentation des visites CHSCT

Nous avons fait des observations suite à cette visite, certaines ont été résolues, nous avons insisté pour que le département réalise une pente qui permette aux administrés à mobilité réduite d'accéder facilement au CMS de Pont -St Esprit.

2021-chsct2-i5

Rapport ACFI au Laboratoire d'analyse

Les observations de l'ACFI ont dans une large mesure été prises en compte.

2021-chsct3i6

Procédure droite d'alerte et droit de retrait : Question CGT.

Une réponse écrite nous a été proposée, qui ne répondait qu'en partie à notre interrogation.

Rappel de l'obligation faite à l'employeur en matière de santé.
L'employeur doit préserver la santé physique ou mentale de ses salariés.

A travers cette question nous voulions sensibiliser le CHSCT sur la procédure d'inscription sur le registre spécial.

En effet le législateur a prévu l'obligation de la tenue de ce registre qui permet à un agent qui vit une situation de danger grave et imminent de saisir ce document. Il est prévu également qu'un élu CHSCT qui a connaissance d'une telle situation le saisisse.

Pour la CGT les risques psychosociaux doivent, quand un faisceau d'éléments circonstanciés convergent relever de ce dispositif.

Le hic c'est que pour le saisir au département actuellement, il faut se déplacer au SPQVT pour le renseigner, ce qui ne paraît pas évident voire impossible pour un agent se situant aux extrêmes géographiques du département.

En outre, le législateur n'a pas mis d'obstacle à l'inscription, excepté qu'il existe un risque réel et sérieux, or l'expérience vécu par les élus CHSCT CGT a mis en évidence qu'une structure interne ad-hoc composée de directeurs du département estimait si oui ou non le registre pouvait être saisi. Le CHSCT étant complètement sature.

Cette façon de faire pour nous n'est pas correcte ni légale.

Pour l'administration il faut un contrôle a priori, car les agents rempliraient ce registre sans discernement.

Nous nous sommes opposés à cette vision car nous sommes persuadés de la clairvoyance et de la responsabilité des agents.

Nous avons également indiqué que les textes fondant la création de ce registre ne le précisaient pas.

Le fait de remplir ce registre implique la mise en œuvre d'une procédure particulière dans les 24 h avec des élus CHSCT afin d'estimer la situation et d'y apporter les mesures nécessaires pour faire cesser le trouble.

Pour les élus CGT, les risques psychosociaux sont les risques émergents et nous souhaitons qu'ils soient traités à la hauteur qu'ils méritent.

Nous rappelons que le droit d'alerte est dissocié du droit de retrait et que n'importe quel élu du CHSCT a le droit de saisir le registre spécial.

Aussi nous avons proposé que ce registre soit dématérialisé et mis sur intranet de la même manière que les fiches de signalements. **Le législateur laissant toute latitude dans ce domaine.**

Nous avons exigé que cette demande soit mis pour avis et vote. Le président enfin, la mise au vote.

Résultat :

Pour : CGT

Abstention : CFDT

Contre : Administration

2021-CHSCT3-I7 et I8 , “La fiche signalement 2021-41 concerne la DRH, nous souhaitons avoir des informations sur les suites données.” Syndicat CGT

**: “Nous souhaitons avoir un bilan de la réorganisation de la DRH faite en 2019”
Syndicat CGT.**

Après avoir exprimé les différentes informations, notamment la fiche de signalement 2021-41 qui nous sont remontées du terrain concernant les difficultés qui entraînent des risques psychosociaux importants dans cette direction.

Avoir évoqué les multiples projets de direction qui devaient associer fortement les agents, nous ne pouvons faire qu’un constat beaucoup d’annonces pas d’effet.

Ou plutôt si, la souffrance et le peut de reconnaissance pour les agents.

Concernant le bilan de la réorganisation, un plan d’action nous a été présenté en séance par l’administration, nous ne l’avons pas commenté n’ayant pu l’analyser en amont de la séance.

La CGT a demandé en résonance avec la fiche 2021-41 l’intervention d’un prestataire extérieur pour accompagner la direction.

Pour l’instant nous avons essuyé un refus, néanmoins le dossier pour les élus CGT n’est pas clos.

Vos élus CGT au CHSCT.